

PERMIS D'EXPLOITATION VENTE DE BOISSONS ALCOOLIQUES LA NUIT (PVBAN)

Durée	7 heures, soit 1 jour	Tarif	INTER : 250€ HT/ pers.
Public visé	Exploitant d'un établissement vendant des boissons alcooliques la nuit	Pré-requis	Compréhension du français
Modalités	Présentiel ☒ ASFOREST ☐ en entreprise Distanciel ☐ en ligne ☐ mixte	Session	Voir catalogue Nous contacter (max. 15 stagiaires /session)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Formation spécifique « vente de boissons alcooliques la nuit » sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un établissement vendant des boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures dans un commerce autre que les débits de boissons à consommer sur place.

A l'issue de cette formation, vous connaîtrez les législations applicables, que ce soit dans les rapports avec les clients, les voisins et administrations, serez sensibilisé à des thématiques liées à la santé publique (prévention et lutte contre l'alcoolisme, le bruit, le tabac...), connaîtrez les risques de sanctions et de mise en cause de la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise et éviterez l'application de sanctions graves en raison de la méconnaissance de la législation. Vous serez capable de gérer votre établissement suivant les législations applicables.

CONTENU DU PROGRAMME

Test de positionnement : évaluation des connaissances et compétences en amont de la formation.

Introduction : Présentation liminaire de la formation (30mn – 1 séquence)

- Raison d'être de l'obligation de formation
- Présentation du permis d'exploitation

Module 1- Le cadre législatif et réglementaire (30mn – 1 séquence)

- Les sources de droit et les applications
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique
- La police administrative générale (code général des collectivités territoriales)
- La police administrative spéciale (code de la santé publique)

Module 2- Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (1h30 – 2 séquences)

- Les conditions liées à la personne
- Les conditions liées à la licence
- La vie d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture

Evaluation continue à la fin de chaque séquence pour validation des modules et/ou suivi et accompagnement individualisé pour l'acquisition des connaissances ou compétences non maîtrisées.

Module 3- Les obligations d'exploitation (3h – 2 séquences)

- Les obligations liées à l'établissement
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques
- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques

TOURISME / HOTELS / RESTAURANTS / CAFES / TRAITEURS / RETAIL

Module 4- Réglementation locale (1h – 1 séquence)

- Arrêtés préfectoraux et municipaux permettant d'appréhender l'ensemble des obligations départementales concernant les débits de boissons et les restaurants

Evaluation finale (30mn) : évaluation de l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences du parcours.

A l'issue de la formation mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 3332-1-1, ASFOREST délivre aux personnes l'ayant suivie une attestation, dite " permis de vente de boissons alcooliques la nuit ", conforme à un modèle normalisé, valable dix années.

SEQUENÇAGE

- **Intoduction (30mn) Présentation liminaire** [présentiel ou classe virtuelle] : Cette séquence débute sur une immersion dans le programme avec le formateur qui revient sur le test de positionnement. Le formateur explique les raisons d'être de cette obligation et présente le permis d'exploitation.
- **Séquence 1 (30mn) Cadre législatif et réglementaire** [présentiel ou classe virtuelle] : Cette séquence débute sur une immersion dans le programme avec le formateur qui revient sur le test de positionnement et expose les enjeux notamment de l'accueil et de la sécurité des biens et des personnes, clients et collaborateurs. Les stagiaires sont amenés à définir le contexte de leur entreprise afin d'apporter collectivement des éléments d'analyse sur leurs attentes et enjeux pour leur établissement. Le formateur synthétise l'ensemble et expose le cadre législatif et réglementaire applicable en matière d'ouverture / réouverture et d'exploitation d'un établissement du secteur CHR dont les éléments spécifiques en reprise post-COVID. Il évalue l'acquisition des compétences grâce à un questionnaire direct.
- **Séquence 2 (0h45) Réouverture** [présentiel ou classe virtuelle] : Cette séquence s'organise autour de cas pratiques réalisés individuellement ou en sous-groupes, permettant de mettre en exergue les conditions d'ouverture/réouverture liées aux personnes et à la licence. Le formateur répond aux questions et alimente les réflexions en cours des participants, notamment sur les différentes licences, la vie d'une licence, les déclarations préalables... Il évalue l'acquisition des compétences grâce aux productions des stagiaires.
- **Séquence 3 (0h45) Etablissement** [présentiel ou classe virtuelle] : Cette séquence démarre sur la reprise des éléments des séquences précédentes, éléments retenus, questions/réponses. Le formateur propose une série de situations, permettant aux stagiaires individuellement ou en sous-groupes d'identifier les obligations liées aux établissements. L'accent est porté sur les horaires, les terrasses, les affichages obligatoires, le protocole COVID... Des outils clés pratiques sont transmis (schéma, process, plan de désinfection, ...). Les éléments de correction permettent aux stagiaires d'évaluer et d'ajuster leurs productions.
- **Séquence 4 (1h30) Santé publique** [présentiel ou classe virtuelle] : Dans cette séquence, le formateur expose les obligations et les risques en matière de santé publique lorsqu'il y a accueil de public. Collectivement les stagiaires sont invités à identifier les éléments de prévention et de protection – également à la lumière d'une reprise COVID – sur le risque alcool, la protection des mineurs, l'interdiction de fumer, les stupéfiants... Avec le formateur, ils partagent les bonnes pratiques à tenir en cas de client sous emprise. Le formateur synthétise l'ensemble en présentant les principaux textes et éléments à retenir. Il évalue l'acquisition des compétences grâce à un questionnaire direct
- **Séquence 5 (1h30) Ordre public** [présentiel ou classe virtuelle] : Cette séquence s'organise autour de cas pratiques réalisés individuellement ou en sous-groupes, permettant de mettre en exergue les obligations en matière de prévention et protection de l'ordre public. Le formateur répond aux questions et alimente les réflexions en cours des participants, notamment sur la gestion du bruit / niveau sonore de l'établissement, les jeux et autres loteries... Il réalise un focus sur les réglementations locales le cas échéant. Les corrigés permettent aux stagiaires d'évaluer leurs productions.
- **Séquence 6 (1h) Réglementation locale** [présentiel ou classe virtuelle] : Dans cette séquence, le formateur fait un focus sur les arrêtés préfectoraux et municipaux permettant d'appréhender l'ensemble des obligations départementales concernant les débits de boissons et les restaurants.
- **Evaluation (30mn)** [présentiel ou classe virtuelle] : Une évaluation finale permet d'évaluer les éléments de la séquence et l'acquisition des compétences du parcours.

En temps synchrone, en fonction de la durée des séquences et parfois de leur enchaînement, des temps de pauses réguliers sont bien évidemment inclus : entre chaque séquence si enchaînement, et au sein d'une même séquence toutes les heures ou heures et demie suivant les activités pédagogiques. En temps asynchrone, les stagiaires peuvent se connecter à leur rythme sur une période déterminée par le planning de formation.

METHODES MOBILISEES

- Utilisation de méthodes pédagogiques expositives, interrogatives et actives permettant d'acquérir ou actualiser connaissances et compétences - Les formations prévues à l'article L. 3332-1-1 comportent des enseignements théoriques à raison des deux tiers du temps et des enseignements pratiques. Les enseignements pratiques sont destinés à permettre aux candidats de s'approprier les enseignements théoriques en les transposant à leur expérience professionnelle.
- Supports pédagogiques : powerpoint, paperboard, cas pratiques, mises en situation, check-list, quizz...
- Accompagnement pédagogique : L'ensemble des séquences est animé par un seul formateur qui assure l'assistance pédagogique en mode synchrone (présentiel ou classe virtuelle), et en mode asynchrone par mail ou plateforme dédiée.

MODALITES TECHNIQUES ET D'ACCES

- **Assistance** : L'assistance technique et administrative en amont et au démarrage de la formation est assurée par notre équipe administrative et de coordination (convention, convocation, accueil physique et en ligne...). Elle reste également disponible à tout moment et post-formation par mail et téléphone pour assurer le suivi de l'exécution. Si l'aide n'est pas immédiate, une réponse est apportée dans les 24h ouvrées.
- **Equipelement nécessaire à distance : Un ordinateur ou un smartphone avec caméra, micro et connexion illimitée.** Après traitement de leur inscription, les stagiaires reçoivent leur convocation avec lien vers le test de positionnement. La veille de la formation, les stagiaires reçoivent un mail avec un lien de connexion (et un tutoriel) vers leur salle de formation virtuelle. L'équipe d'assistance est présente en début de session pour accueillir et répondre aux difficultés techniques le cas échéant.
- Si la formation se déroule dans l'entreprise, l'employeur s'engage à mettre à disposition de ses salariés tous les moyens nécessaires pour suivre sa formation en ligne (bureau, ordinateur, connexion internet...)

Délai d'accès : Inscription dans la limite des places disponibles jusqu'à la veille de la formation

Accessibilité : Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous faire part de toute demande d'adaptation afin que nous puissions y répondre en amont de l'entrée en formation.

MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Les coûts des évaluations sont inclus dans le coût global du parcours.

- **Positionnement** : Test d'évaluation des connaissances et compétences en amont de la formation permettant le cas échéant d'ajuster le parcours de formation et de proposer un accompagnement individualisé.
- **Continue** : Test d'évaluation entre les séquences suivant progression pédagogique.
- **Finale** : Test d'évaluation des connaissances et compétences à l'issue de la formation permettant de définir le cas échéant un accompagnement individualisé.

A l'issue de la formation, le stagiaire reçoit une attestation de fin de formation, son PVBAN et un certificat de réalisation. Un relevé de présence et une attestation de suivi et d'encadrement où figureront la durée des séquences et les dates d'évaluation pourront également être établis à l'issue de la formation. Un questionnaire d'appréciation à chaud et à froid (3 mois après la fin de la formation) sera envoyé au stagiaire.

mise à jour : 04/05/2022

